

## RÉUNION DU LUNDI 11 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre le 11 mars à 10 heures 12 dans la salle Max Lejeune de l'Hôtel des Feuillants située 53 rue de la République à Amiens, sous la présidence de M. Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil départemental.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M. Frédéric DEMULE, suppléant Mme Valérie DEVAUX

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M. Franck BEAUVARLET, Mme Catherine BENEDINI-POLLEUX, M. Laurent BEUVAIN, M. Arnaud BIHET, M. Pascal BOHIN, M. Jean-Michel BOUCHY, Mme Virginie CARON-DECROIX, Mme Margaux DELÉTRÉ, Mme Zohra DARRAS, M. Hubert de JENLIS, Mme Isabelle de WAZIERS, M. Bertrand DEMOUY, M. Frédéric DEMULE, M. Guillaume DUFLOT, Mme Esra ERCAN, Mme Dolorès ESTEBAN, M. Frédéric FAUVET, Mme France FONGUEUSE, Mme Josiane HÉROUART, M. Claude HERTAULT, Mme Christelle HIVER, M. Olivier JARDÉ, Mme Valérie KUMM, M. Jannick LEFEUVRE, Mme Brigitte LHOMME, Mme Françoise MAILLE-BARBARE, Mme Jocelyne MARTIN, M. Emmanuel NOIRET, M. Jean-Louis PIOT, Mme Guillemette QUIQUEMPOIS, Mme Françoise RAGUENEAU, M. Jean-Claude RENAUX, Mme Guislaine SIRE, M. Laurent SOMON, M. Jean-Jacques STOTER, Mme Nathalie TEMMERMANN, M. Angelo TONOLLI, Mme Julie VAST

**EXCUSÉS** : M. Christophe BOULOGNE, Mme Sabine CARTON, Mme Monique ÉVRARD, Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, M. Wilfried LARCHER, M. René LOGNON

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance.

Il salue les membres de l'Assemblée ainsi que les anciens conseillers généraux et départementaux honoraires présents dans l'assistance.

M. le Président précise que la séance est retransmise en direct sur le site et les réseaux sociaux du Département. Il salue également la présence du directeur du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS 80) ainsi que des directeurs généraux adjoints et directeurs de l'administration.

Il appelle l'attention des membres de l'Assemblée sur les documents remis sur table et notamment sur la brochure relative au Printemps du Département qui aura lieu le 24 mars 2024. Il souligne que soixante lieux seront ouverts gratuitement à cette occasion dans tout le Département. M. le Président remercie particulièrement l'ensemble des partenaires, collectivités et associations, qui se sont associés à cette manifestation.

Évoquant la tenue du Salon international de l'agriculture 2024, M. le Président se félicite de la présence du Département de la Somme aux côtés de la Région Hauts-de-France, cette première participation permettant d'offrir une présentation globale de la collectivité et des producteurs locaux auprès du public. Il salue le travail effectué par les services du Département et l'implication de M. Emmanuel NOIRET dans la préparation de cet événement.

M. le Président soumet les procès-verbaux de la séance des 11 et 12 décembre 2023 à l'approbation des membres de l'Assemblée.

Après avoir souligné la grande qualité de ces procès-verbaux, M. STOTER remarque que des demandes précédemment formulées par l'opposition y sont mentionnées et demeurent en attente de réponse.

M. le Président affirme qu'il sera donné suite auxdites sollicitations et, faisant écho à l'une d'elle, il annonce que le schéma cyclable sera présenté lors de la séance du mois de juin 2024.

Après avoir exprimé sa satisfaction quant à la brochure de présentation du Fonds de Solidarité Logement (FSL), M. STOTER renouvelle la demande d'établissement d'un compte-rendu d'activité et de suivi des demandes soumises au FSL par les bailleurs sociaux. Par ailleurs, il revient sur le comité de suivi de la politique territoriale dont la constitution a été évoquée ainsi que sur le bilan attendu au sujet de la réorganisation et du fonctionnement des Centres départementaux d'exploitation routière (CDER). Enfin, il prend note de la présentation du schéma cyclable en juin 2024.

M. BEUVAIN salue l'édition du document de présentation du FSL, puis suggère que lors de sa prochaine parution, les conditions d'éligibilité de chacune des actions proposées par le Département y soient précisées.

Mme QUIQUEMPOIS remercie les services qui ont rapidement donné suite à la demande de brochure relative au FSL.

Il est procédé au vote à main levée des procès-verbaux de la séance des 11 et 12 décembre 2023, adressés préalablement aux élus de l'Assemblée départementale et affichés à l'entrée de la salle, qui sont approuvés à l'unanimité.

M. le Président informe les membres de l'Assemblée de l'extension de la délégation de fonctions de M. Emmanuel NOIRET, Vice-président initialement en charge de l'agriculture et de la ruralité et dont le domaine d'intervention est désormais officiellement étendu à l'alimentation, domaine dans lequel il œuvrait déjà.

M. le Président annonce qu'en l'absence de Mme DEVAUX, le secrétariat de séance est assuré par M. DEMULE.

En cette qualité, M. DEMULE annonce les deux motions et les sept vœux qui seront examinés au cours de la session et précise que le rapport n° 24.3.5 concernant l'avis du Conseil départemental relatif à l'enquête publique environnementale des secteurs 2 à 6 du Canal Seine-Nord Europe a été transmis en différé aux élus en raison de l'ouverture de l'enquête publique le 4 mars 2024.

M. le Président invite les membres de l'Assemblée à se référer au tableau qui leur a été distribué relatif aux risques de conflits d'intérêts identifiés dans les rapports examinés.

#### **24.1.1 DIVERSES MESURES RESSOURCES HUMAINES, Mme Christelle HIVER – rapporteure, conclusions adoptées**

Mme HIVER présente les propositions du rapport examiné.

M. FAUVET renouvelle une demande antérieure de communication d'une évaluation relative à l'expérimentation de l'accompagnement rénové des bénéficiaires du RSA, menée sur le territoire d'Albert et de Péronne. Il s'étonne que les premiers résultats chiffrés aient été dévoilés par la presse, avant que les membres de l'Assemblée puissent en disposer.

M. le Président affirme que, lors de la session de décembre 2023, le Département ne disposait pas des chiffres consolidés de France Travail. Il ajoute que les données publiées démontrent les effets positifs de l'expérimentation sur le territoire concerné et en communique quelques-uns : sur 18 Départements retenus pour mener cette expérimentation, la Somme est classée troisième territoire d'expérimentation en termes de retour à l'emploi, 41% des bénéficiaires de l'accompagnement rénové ayant retrouvé un travail ; par ailleurs, la Somme est le premier territoire en matière d'emploi durable, permettant à 14% des bénéficiaires du RSA de conclure un contrat de travail d'une durée supérieure à 6 mois. Face à ces premiers résultats, M. le Président se réjouit qu'à l'issue d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) lancé par l'État, Amiens soit retenu comme nouveau territoire d'expérimentation, les cantons 1 et 2 étant vraisemblablement identifiés, ce qui devrait être précisé prochainement.

Se faisant l'écho d'une demande exprimée par Départements de France, M. STOTER souhaite obtenir un bilan de l'expérimentation avant sa généralisation, prévue en 2025. Par ailleurs, tout en soulignant que le sujet sera abordé ultérieurement, il évoque brièvement la suppression annoncée de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) et les conséquences financières d'un tel projet sur le RSA.

M. BEUVAIN rappelle tout d'abord son opposition au « RSA conditionné » dont il souligne la probable généralisation sur le territoire national. Il évoque ensuite la prochaine construction de la Bibliothèque nationale de France (BnF) dans le quartier Saint-Maurice d'Amiens, et la rénovation du collège Rosa Parks dans le quartier Étouvie d'Amiens, deux projets structurants qui, selon lui, peuvent offrir des opportunités « d'employabilité locale » en faveur des bénéficiaires du RSA habitant ces quartiers. À cet égard, il s'interroge sur les possibles obligations « d'employabilité » qui pourraient être imposées par le Département aux entreprises impliquées dans ces projets.

Sur ce dernier point, M. le Président souligne que des clauses d'insertion sont insérées dans les contrats de la commande publique du Département afin de favoriser l'emploi des publics les plus fragiles. Il s'engage à rappeler ce point notamment lors des séances de travail relatives au projet de construction de la BnF. Dans un souci de précision terminologique, M. le Président rappelle qu'il est, désormais, fait référence, non plus au « RSA conditionné », comme mentionné par M. BEUVAIN, mais à « l'accompagnement renforcé », l'objectif étant, en effet, qu'un agent de France Travail accompagne, non pas 300 ou 400 bénéficiaires du RSA mais 50 d'entre eux. M. le Président exprime ainsi l'espoir que grâce à un tel accompagnement les personnes soient réorientées vers les emplois proposés qui, souligne-t-il, demeurent parfois non pourvus. Il illustre son propos en évoquant les difficultés rencontrées récemment par la Région Hauts-de-France lors de la campagne organisée pour le recrutement de 400 chauffeurs de bus, alors même que le permis de conduire était intégralement financé par la collectivité.

Revenant sur les chiffres de l'évaluation de l'expérimentation, Mme VAST considère que peu de précisions sont apportées, notamment concernant les 41% de personnes ayant retrouvé un emploi. Elle s'interroge notamment sur le type et la durée des contrats proposés. Elle aborde, par ailleurs, le sujet du transfert des allocataires de l'ASS vers le RSA et soulève la question des conséquences d'un tel transfert de charges pour le Département, notamment en termes d'accueil et d'accompagnement des allocataires de l'ASS. Citant des exemples tirés de son expérience professionnelle, Mme VAST soulève des questions liées à l'accompagnement rénové dont elle estime la mise en œuvre difficile et insiste sur la réalité des freins à l'emploi auxquels sont confrontés certains bénéficiaires du RSA.

M. le Président invite les membres de l'Assemblée à ne pas aborder les sujets dont il est prévu de débattre dans le cadre de l'examen des vœux et motions inscrits à l'ordre du jour de la présente session. Néanmoins, rappelant la position exprimée sur le sujet de l'allocation de solidarité spécifique par Départements de France, M. le Président confirme que le projet de réforme n'est pas acceptable en l'état.

En réponse aux remarques formulées par Mme VAST quant à l'imprécision des chiffres présentés dans l'évaluation de l'expérimentation, M. le Président souligne qu'il s'agit de premiers résultats qui ont vocation à être détaillés et communiqués par France Travail au fur et à mesure de la montée en puissance de l'expérimentation et que les chiffres plus précis seront transmis aux membres de l'Assemblée. M. le Président insiste sur le caractère récent et progressif de la mise en œuvre de l'expérimentation qui, rappelle-t-il, ne concerne que le secteur d'Albert et de Péronne pour 1500 bénéficiaires du RSA, sachant qu'à ce jour, l'accompagnement rénové est effectif sur ledit secteur pour environ 1000 d'entre eux. Cette mise en œuvre progressive a, par ailleurs, nécessité le déploiement de moyens matériels et humains, et notamment l'organisation de procédures de recrutement de 17 travailleurs sociaux. M. le Président conclut son propos en réaffirmant l'objectif d'accompagnement des bénéficiaires du RSA vers l'emploi dans de meilleures conditions.

M. le Président lecture des pouvoirs qui lui ont été remis : M. LOGNON pour M. BEUVAIN, M. LARCHER pour Mme HÉROUART, M. BOULOGNE pour Mme KUMM, Mme ÉVRARD pour M. NOIRET, Mme CARTON pour M. BOUCHY, Mme DEVAUX pour M. de JENLIS, Mme HOLLEVILLE-MILHAT pour M. HAUSSOULIER, Mme DELÉTRÉ pour Mme de WAZIERS et M. JARDÉ pour Mme RAGUENEAU.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité :

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

#### **24.1.2 COMMISSION PERMANENTE – DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS – Mme Isabelle de WAZIERS, présidente, rapporteure, conclusions adoptées**

Mme de WAZIERS présente les propositions du rapport examiné.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité :

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

Évoquant le budget participatif 2022-2023, Mme de WAZIERS précise que le collège de Ponthieu à Abbeville ayant retiré son projet, quatre projets inscrits en liste complémentaire ont été réintégrés dans la liste des lauréats : il s'agit des projets du collège Jacques Prévert à Nouvion, du collège Gabrielle-Marie Scellier à Airaines, de l'association Office du Sport à Albert et du Conservatoire d'Espaces Naturels des Hauts-de-France. Les projets de ces structures seront soumis prochainement à l'approbation de la commission permanente.

Mme de WAZIERS ajoute qu'un 3<sup>ème</sup> budget participatif sur la thématique de la préservation de la ressource en eau et de la transition écologique sera prochainement lancé. Elle invite les personnes souhaitant devenir membre du comité de pilotage à se manifester auprès d'elle.

#### **24.2.1 INSERTION ET LOGEMENT (MISSION 4) – M. Jean-Michel BOUCHY, rapporteur, conclusions adoptées**

M. BOUCHY présente les propositions du rapport examiné.

M. FAUVET exprime une nouvelle fois son inquiétude en matière de construction de logements neufs en France, qui a enregistré, selon lui, une baisse de 50% ces dernières années. Il précise qu'en 2023, 160 000 logements ont été construits, alors que le besoin est évalué à 300 000 et que, dans la Somme, près de 16 000 demandes de logements sociaux sont en attente, dont la moitié ne concerne qu'Amiens. M. FAUVET évoque également les procédures de démolition-construction, Amiens nord étant, selon lui, concerné par une perte d'environ 300 logements. Compte tenu de ces constats, il suggère que le Département renforce ses dispositifs d'accompagnement à la rénovation des logements, et souligne que 3 000 à 4 000 logements sont vacants à Amiens notamment en raison de diagnostics de performance énergétique (DPE) incompatibles avec la location. M. FAUVET conclut son propos en soulignant l'insuffisance du dispositif d'accompagnement des propriétaires occupants à la rénovation énergétique face à l'enjeu évoqué.

En réponse, M. le Président souligne que le Département et les bailleurs sociaux offrent divers dispositifs d'aide à la rénovation. Il exprime, par ailleurs, un doute quant aux chiffres présentés par M. FAUVET qui contrastent avec l'action engagée et volontariste des acteurs en ce domaine et notamment de l'Office Public de l'Habitat de la Somme (AMSOM). M. le Président indique que des vérifications seront effectuées et s'adresse à M. BEUVAIN afin d'obtenir d'éventuels éclaircissements de sa part concernant d'autres bailleurs sociaux.

M. BEUVAIN ajoute que, dans le quartier Étouvie à Amiens, pour 600 logements détruits, environ 180 logements seront reconstruits. Il précise qu'une telle perte de logements dans ce quartier concerne près de 1 500 habitants susceptibles de le quitter alors que le Département va investir près de 20 millions d'euros dans la reconstruction du collège Rosa Parks. M. BEUVAIN s'inquiète de cette situation paradoxale.

M. le Président souligne qu'est ici évoqué le grand sujet de la reconstruction urbaine et soumet la question suivante aux membres de l'Assemblée : la situation actuelle de certains quartiers est-elle satisfaisante pour celles et ceux qui y vivent ? Il évoque le manque d'attractivité de certains quartiers qui souffrent d'une image négative et considère que l'enjeu de la reconstruction urbaine, dans laquelle des milliards sont investis sur le territoire national, est de promouvoir la mixité sociale et permettre à tous de vivre dignement dans des espaces reconstruits.

M. TONOLLI considère que le pays est à l'aube d'une crise majeure du logement et, soulignant l'absence de politique nationale en ce domaine depuis près de 8 ans, il précise que 300 000 logements sont construits chaque année, alors que, selon lui, 500 000 logements sont nécessaires pour faire face à l'évolution de la population. Il ajoute qu'à Amiens, la construction de 800 logements par an serait nécessaire eu égard au nombre d'habitants.

Après avoir évoqué différents facteurs pouvant expliquer la tension constatée sur la disponibilité des logements, M. TONOLLI considère que les collectivités territoriales se trouvent démunies et n'apportent pas les réponses efficaces face à ce défi. Dans ce contexte, il estime que le Département doit encourager les bailleurs à construire des logements sociaux dans les friches et dans les communes rurales, ces dernières devant, selon lui, dépasser les préjugés existant sur les logements sociaux et pouvant être accompagnés notamment par l'Association départementale d'information sur le logement de la Somme (ADIL 80).

M. le Président considère qu'à travers le dispositif proposé et les efforts financiers mobilisés, le Département agit aux côtés des opérateurs, notamment lors des projets de transformation de friches en milieu urbain.

M. STOTER souligne que les logements sociaux sont présents également en zone rurale. Par ailleurs, il se réjouit qu'il soit question, non de construction mais de production de logements sociaux, dans la mesure où un certain nombre de logements pourraient, à l'initiative des bailleurs sociaux, faire l'objet de rénovation énergétique pour être proposés, une fois réhabilités, sur le marché locatif social en zone rurale. M. STOTER suggère que le Département accompagne les communautés de communes qui, selon lui, représentent « un levier non négligeable ».

M. le Président ajoute que dans le cadre de la définition de la nouvelle politique territoriale prévue au cours de l'année 2024, les communes et communautés de communes pourront faire part de leurs éventuels projets de production de logements sociaux et susciter éventuellement l'intégration dans cette nouvelle politique départementale de nouveaux dispositifs d'accompagnement.

Souhaitant préciser ses précédents propos, M. FAUVET explique que les 4 000 logements vacants à Amiens incluent ceux des propriétaires privés, qui ne disposent pas toujours des moyens financiers nécessaires pour rénover leurs logements afin de les proposer à la location.

Par ailleurs, M. FAUVET s'inquiète des annonces récentes du gouvernement et craint notamment les conséquences de l'assouplissement annoncé de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains (loi SRU), qui encouragerait, selon lui, les territoires les moins dotés en logements sociaux à ne pas participer à l'effort. Évoquant l'annonce faite par le Premier ministre au sujet du « choc des logements » qui permettrait la production de 30 000 logements sociaux, M. FAUVET regrette que la Picardie ne soit pas concernée, et estime que cela renforcera *in fine* les difficultés du territoire.

M. SOMON souligne que les 10 milliards d'euros d'économie annoncés par le gouvernement sur le budget général concerne en partie le logement. Il considère, par ailleurs, que le changement régulier des règles relatives aux aides nationales à la rénovation énergétique n'encourage pas les propriétaires à réhabiliter leur logement, et que le foncier est l'un des principaux freins à la construction de nouveaux logements. Il estime, en outre, que la réduction du loyer de solidarité (RLS) et la baisse de l'aide personnalisée au logement (APL) ont eu pour conséquence une réduction de la capacité d'investissement des bailleurs sociaux. A cet égard, il constate que grâce à la fusion opérée entre l'OPSOM et l'OPAC, l'AMSOM a maintenu sa capacité d'investissement et a pu poursuivre les opérations de rénovation, de réhabilitation, et de nouveaux programmes de construction de logements sociaux, tant en zone urbaine qu'en zone rurale, ce dont il se félicite.

Concluant son propos, M. SOMON se fait l'écho d'une phrase prononcée par les conseillers du gouvernement, selon lesquels « 80% des logements nécessaires pour 2050 sont déjà construits » et exprime son inquiétude face aux difficultés actuelles accentuées, selon lui, par l'objectif « ZAN » (Zéro artificialisation nette).

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité :

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

**24.2.2 AUTONOMIE DES PERSONNES ÂGÉES ET DES PERSONNES HANDICAPÉES (MISSION 5) – Mme Françoise RAGUENEAU, rapporteure, conclusions adoptées**

Mme RAGUENEAU présente les propositions du rapport examiné.

M. le Président ajoute qu'une réflexion est menée afin de créer, en complément des dispositifs existants, une aide spécifique pour l'aménagement des logements et le développement de l'accueil à domicile.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité :

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

**24.3.1 ESPACES NATURELS (MISSION 6) – M. Franck BEAUVARLET, rapporteur, conclusions adoptées**

M. BEAUVARLET présente les propositions du rapport examiné.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité :

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

### **24.3.2 PLAN EAU DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL – M. Franck BEAUVARLET, rapporteur, conclusions adoptées**

M. BEAUVARLET présente les propositions du rapport examiné.

M. TONOLLI exprime sa satisfaction face au dispositif présenté qui s'avère plus ambitieux que le vœu déposé par le groupe « Avenir solidaire et durable » lors du budget supplémentaire 2023. M. TONOLLI regrette, néanmoins, que des plafonds de ressources soient prévus, mais comprend qu'ils soient juridiquement justifiés par la nécessité de rattacher le dispositif à la compétence d'aide sociale du Département. M. TONOLLI conclut son propos en remerciant l'Assemblée au nom du groupe « Avenir solidaire et durable » de proposer ainsi un dispositif d'aide directe aux particuliers du Département.

M. le Président précise que ce nouveau dispositif pourra être étendu en fonction du succès rencontré et dans le respect du cadre légal et réglementaire

M. SOMON se félicite de la conversion à l'universalité des aides d'une partie de l'opposition, et espère qu'il en sera de même concernant les politiques familiales.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité :

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

Compte tenu d'un potentiel conflit d'intérêts sur le rapport suivant, M. le Président confie la présidence à Mme Christelle HIVER, 1<sup>ère</sup> Vice-présidente du Conseil départemental.

### **24.3.3 AMÉNAGEMENT (MISSION 7) – Mme Christelle HIVER, rapporteure, conclusions adoptées**

Mme HIVER présente les propositions du rapport examiné.

Eu égard aux débats qui ont eu lieu en 1<sup>ère</sup> commission, Mme HIVER précise aux membres de l'Assemblée que dans le cadre de la phase préparatoire de définition de la future politique territoriale, les élus des communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) seront consultés par canton.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité :

VOTES : Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 18 (M. BOHIN, M. DEMOUY, M. DEMULE, Mme HÉROUART, M. HAUSSOULIER, M. NOIRET, Mme CARTON, Mme HIVER, Mme KUMM, Mme MAILLE- BARBARE, Mme BENEDINI-POLLEUX, Mme CARON-DECROIX, M. RENAUX, M. PIOT, Mme SIRE, Mme ÉVRARD, M. BOULOGNE et Mme MARTIN)

M. le Président reprend la présidence de la séance.

#### **24.3.4 SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT, DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET D'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES – M. Pascal BOHIN, rapporteur, conclusions adoptées**

M. BOHIN présente les propositions du rapport examiné.

Mme ERCAN sollicite des précisions sur l'avancée du projet de solarisation des toitures des collèges du Département.

M. le Président indique que des informations lui seront communiquées

Après avoir souligné la densité du document présenté, M. FAUVET évoque le projet d'extension du site de la SECODE, exploité entre Boves et Sains-en-Amiénois, dont il est fait mention à plusieurs reprises dans le SRADDET. Il demande si le Département va s'emparer du sujet de la capacité de ce site à valoriser des quantités plus importantes de déchets, ou si cette question relève de la compétence exclusive du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) ou de toute autre commission. Par ailleurs, il sollicite une présentation analysant les conséquences de l'extension du site considéré.

M. le Président prend note de la demande de M. FAUVET.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions du rapporteur sont adoptées :

VOTES : Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 1

NPPV : 0

### **24.3.5 ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE DU CANAL SEINE-NORD EUROPE (CSNE) SECTEURS 2 À 6 (DE PASSEL À AUBENCHEUL-AU-BAC) – Mme Brigitte LHOMME, rapporteure, conclusions adoptées**

Mme LHOMME présente les propositions du rapport examiné.

Après avoir rappelé que l'avis sollicité s'inscrit dans le cadre de la procédure de demande d'autorisation environnementale du Canal Seine-Nord Europe (CSNE), M. FAUVET s'interroge sur les conséquences hydrologiques de l'alimentation en eau du canal, assurée par un pompage de 4 à 5m<sup>3</sup> d'eau par seconde dans l'Oise, et par la création d'un bassin de rétention de 18 millions de m<sup>3</sup> d'eau permettant, d'après les spécialistes, de faire face à un ou deux étés similaires à 2023. Évoquant les difficultés rencontrées au niveau du bassin de l'Avre et des cours d'eau dans l'est du département, M. FAUVET exprime des inquiétudes et des doutes quant aux réponses apportées par les responsables du projet pour garantir à long terme l'alimentation en eau du canal sans prélèvement dans les nappes phréatiques ou les rivières. Insistant sur l'urgence de la situation, M. FAUVET suggère d'apporter rapidement des réponses afin que les inquiétudes de la population ne s'accroissent.

Mme LHOMME fournit des précisions techniques et rappelle que le canal est conçu pour être autonome en eau, de façon à être résilient face aux changements climatiques. Elle souligne que le dossier d'enquête publique consacre un volet spécifique sur le schéma d'alimentation de l'eau.

M. TONOLLI partage les inquiétudes exprimées par M. FAUVET au sujet de l'alimentation en eau du canal, inquiétudes fondées, selon lui, sur le risque avéré de sécheresse et la fragilité du scénario de résilience du canal face à ces épisodes.

M. RENAUX déclare ne pas être convaincu par le projet de canal tant sur le plan écologique que sur le plan économique. Il estime, en effet, que les terres consacrées et les fonds alloués à ce projet auraient pu financer d'autres initiatives, et regrette l'impact négatif du canal sur le fret ferroviaire. En outre, il déplore que la construction des ouvrages d'art initialement prévu au sein du projet, puis retirés afin de diminuer les coûts, seront *in fine* à la charge des collectivités.

Mme ERCAN partage les avis qui viennent d'être exprimés et, ajoute que la Cour européenne des comptes et l'autorité environnementale, ont évalué le report modal de l'autoroute vers le canal, à 3%, alors qu'il serait évalué, selon elle, à 40%, ce qui risque de nuire au fret ferroviaire dans la région.

Face à ce qu'elle qualifie de « gabegie d'argent public », Mme ERCAN, considère, par ailleurs, que le projet de canal vient, sur les deux tiers, doubler le canal du nord sur lequel il aurait été possible d'envisager un autre projet moins onéreux. Enfin, Mme ERCAN remet en cause les 50 000 créations d'emplois annoncées dans le cadre du projet.

En réponse au scepticisme exprimé, M. le Président considère tout d'abord que le déclin du fret ferroviaire se constate d'ores et déjà et ne peut donc être mis en relation avec le projet de canal Seine-Nord Europe. Il revient, ensuite, sur la question de l'étanchéité, en rappelant quelques données chiffrées sur les débits actuels de l'Oise afin de les comparer à ceux du futur canal. Enfin, il précise que la création du bassin aura pour objectif de stocker les eaux de pluie, et, ainsi, de ne pas prélever dans le canal de l'Oise.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 30

Contre : 3

Abstention : 12

NPPV : 1 (M. DEMULE)

#### **24.4.1 INFRASTRUCTURES (MISSION 8) – M. Hubert de JENLIS, rapporteur, conclusions adoptées**

M. de JENLIS présente les propositions du rapport examiné.

M. STOTER souligne que près de 50% des dépenses soumises à l'examen de la commission permanente sont affectées à la 4<sup>ème</sup> commission, ce qui témoigne de la mobilisation du Département pour l'entretien des routes.

M. le Président confirme la nécessité d'assurer l'entretien des 4 600 kilomètres de routes départementales.

M. de JENLIS ajoute qu'il s'agit d'un budget classique depuis quelques années, consacré à l'entretien de ces dernières.

Faisant référence au rapport d'information retraçant les accords-cadres et marchés publics, communiqué aux conseillers départementaux en amont des séances publiques, M. STOTER sollicite une explication au sujet de la référence qui y est faite à un transport de bois coupé par voie fluviale.

M. le Président lui précise qu'il s'agit du transport de la coupe d'arbres réalisée sur la section Offoy – Saint-Simon du canal de la Somme.

M. de JENLIS confirme l'information donnée par M. le Président, et ajoute que l'abattage de 500 peupliers et leur transport par voie fluviale ont été approuvés par la commission permanente, et que 1500 arbres seront replantés conformément à la règle « 1 arbre abattu, 3 arbres replantés ».

M. le Président rappelle le démarrage ce jour même de l'opération « Routes propres », qui mobilise 70 agents départementaux pour la collecte des déchets le long des routes départementales mais aussi du fleuve. Il indique qu'en 2023 une opération similaire a permis le ramassage de 315 tonnes de déchets sur ces dernières et 175 tonnes le long du fleuve. M. le Président salue le travail des agents qui vont œuvrer le long des 800 km de routes départementales et le long du fleuve pour effacer les incivilités de certains usagers.

Revenant sur le rapport d'information précédemment évoqué, et soulignant le montant relativement important de certains marchés publics conclus sous la responsabilité du Président, notamment en matière de travaux routiers, M. FAUVET sollicite des précisions sur la nature des procédures suivies pour leur conclusion.

M. le Président précise que ce sont des contrats dont les montants sont inférieurs aux seuils des marchés publics et dont l'instruction lui échappe en application d'un arrêté de déport.

M. de JENLIS confirme qu'il s'agit d'opérations d'entretien des routes dont les montants sont inférieurs au seuil nécessitant la mise en œuvre d'une procédure d'appel d'offres et invite M. FAUVET à préciser le sens de sa question.

M. FAUVET souligne qu'il fait référence aux actes délégués au Président, et souhaite savoir si une procédure est suivie en amont de la signature de ces marchés et avenants dont les montants sont parfois importants ; il cite l'exemple de travaux de couverture d'un montant de plus de 575 000 €.

M. le Président réaffirme qu'un arrêté de déport lui est applicable sur ces sujets.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité :

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

**24.5.1 CULTURE (MISSION 10) – Mme Margaux DELÉTRÉ, rapporteure, conclusions adoptées**

Mme DELÉTRÉ présente les propositions du rapport examiné.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité :

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

**24.5.2 BUDGET ANNEXE - CENTRE CULTUREL DÉPARTEMENTAL DE L'ABBAYE DE SAINT-RQUIER (MISSION 10) – Mme Margaux DELÉTRÉ, rapporteure, conclusions adoptées**

Mme DELÉTRÉ présente les propositions du rapport examiné.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité :

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

M. le Président donne lecture du pouvoir qui lui a été remis : M. BEAUVARLET pour Mme CARON-DECROIX.

**24.5.3 SPORT ET VIE ASSOCIATIVE (MISSION 13) – Mme Margaux DELÉTRÉ, rapporteure, conclusions adoptées**

Mme DELÉTRÉ présente les propositions du rapport examiné.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité :

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

#### **24.6.1 DÉVELOPPEMENT AGRICOLE (MISSION 14) – M. Emmanuel NOIRET, rapporteur, conclusions adoptées**

En préambule, M. NOIRET, souhaitant revenir sur la présence du Département au Salon international de l'agriculture 2024, remercie les services du Département, l'Agence de développement et de réservation touristique (ADRT) Somme Tourisme ainsi que les producteurs locaux qui ont contribué à la réussite de cette première participation. Puis, M. NOIRET présente les propositions du rapport examiné.

En complément des propos de M. NOIRET, M. le Président salue également l'implication de la Chambre d'agriculture de la Somme, ainsi que la Région Hauts-de-France.

M. le Président donne lecture du pouvoir qui lui a été remis : M. TONOLLI pour Mme VAST.

M. BEUVAIN renouvelle sa demande de contrepartie qui pourrait être imposée aux entreprises qui s'implantent sur le territoire grâce notamment au soutien financier du Département. Il suggère la mise en place d'une « charte de progrès » qui obligerait ces industriels au respect de garanties pour les salariés telles que l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, l'interdiction des recrutements sous contrat à durée déterminée et une pérennité des emplois sur le territoire.

Concernant l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, M. le Président souligne l'engagement du Département et affirme partager le souhait de M. BEUVAIN sur ce point. Il précise, par ailleurs, que dans le cadre de la conclusion des conventions de financement avec les industriels qui s'implantent sur le territoire, une attention particulière est d'ores et déjà portée par le Département sur les emplois d'insertion, et cite l'exemple de la société Ÿnsect à Poulainville.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité :

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

## **24.6.2 PLAN DÉPARTEMENTAL DE LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE – M. Emmanuel NOIRET, rapporteur, conclusions adoptées**

M. NOIRET présente les propositions du rapport examiné.

M. STOTER accueille favorablement le dispositif d'aide financière aux Samariens pour la destruction des nids de frelons, mais s'interroge sur la méthodologie retenue, qui lui semble « lourde ». Il exprime sa préférence pour la mise en place par le Département d'un numéro unique à disposition des particuliers permettant l'intervention sous 48 heures d'un désinsectiseur ou des sapeurs-pompiers, dont la facture serait directement réglée par la collectivité, ce qui, selon lui, présenterait l'avantage de la simplicité pour les particuliers.

M. le Président rappelle que ce projet complète les dispositifs d'intervention du SDIS 80 ou du Groupement de défense sanitaire (GDS) apicole, et permet ainsi de proposer aux particuliers de faire appel à la société de leur choix, parmi celles référencées par la Préfecture. Prenant l'exemple de l'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique mise en place par le Département et qui prévoit une procédure similaire de remboursement partiel après achat, M. le Président remarque que ce dispositif a d'ores et déjà bénéficié à 15 000 Samariens. Il conclut son propos en précisant que le plan frelon ici proposé enclenche une dynamique afin d'apporter une réponse concrète face à une situation environnementale problématique et pourra, le cas échéant, faire l'objet d'adaptations.

Après avoir rappelé que la lutte contre le frelon asiatique est une problématique majeure tant pour les apiculteurs que pour les propriétaires privés de ruches, Mme ERCAN se dit satisfaite du dispositif départemental proposé, mais sollicite des précisions sur le type d'aide à la destruction de nids apportée aux particuliers, afin de savoir s'il s'agit d'une aide pour l'achat de matériels ou pour recourir à un prestataire de service.

M. NOIRET répond qu'il s'agit d'une aide permettant de faire intervenir une entreprise.

Mme ERCAN rappelle que le vœu du groupe « Avenir solidaire et durable » faisait référence à une aide aux particuliers et apiculteurs pour l'achat de matériels de lutte contre le frelon asiatique. Elle se montre, néanmoins, favorable à une période de test du dispositif proposé par le Département qui pourra être amélioré dans les mois à venir en s'appuyant sur l'expertise et les retours des apiculteurs du département.

Évoquant, ensuite, la distribution de bouchons anti-frelons par la Fédération départementale des chasseurs de la Somme et le piégeage effectué au printemps, Mme ERCAN appelle l'attention des membres de l'Assemblée sur l'inconvénient d'un tel piégeage qui s'avèrerait ne pas être sélectif et pourrait donc avoir un impact négatif sur la biodiversité.

M. NOIRET réfute cette alerte. Il ajoute que l'association Fredon Hauts-de-France pratique également le piégeage du frelon asiatique et rappelle que le Département participe à la lutte contre le frelon asiatique à travers le soutien financier annuel apporté au Groupement de défense sanitaire (GDS) apicole.

M. STOTER indique que la saison actuelle est propice au piégeage des frelons asiatiques et surtout de leurs reines.

Désireuse de partager une information lue dans la presse, Mme DELÉTRÉ souligne qu'un apiculteur breton a créé un piège à frelons ayant remporté le concours Lépine et qui va être développé à grande échelle.

M. le Président salue la qualité du partenariat avec la Fédération départementale des chasseurs de la Somme et le travail mené sur le terrain par les bénévoles de la structure.

M. SOMON considère que la lutte contre le frelon asiatique est une problématique commune à toutes et tous, et que les chasseurs, par leurs connaissances, y participent, comme ils contribuent également à la détection des zoonoses.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité :

VOTES : Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 1 (M. BEAUVARLET)

#### **24.6.3 BUDGET ANNEXE – LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES (MISSION 9) – M. Emmanuel NOIRET, rapporteur, conclusions adoptées**

M. NOIRET présente les propositions du rapport examiné.

M. STOTER s'interroge sur les analyses qui échappent au laboratoire départemental de la Somme et sont effectuées par d'autres laboratoires départementaux, notamment celui de Seine-Maritime pour un montant qualifié d'important.

En réponse, M. NOIRET précise que le laboratoire départemental de la Somme ne réalisant pas d'analyses de l'eau, celles-ci sont confiées au laboratoire de la Seine-Maritime.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité :

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

*(La séance est suspendue à 12 heures 34)*

(La séance, suspendue à 12 heures 34, est reprise à 14 heures 31)

**PRÉSIDENT** : M. Stéphane HAUSSOULIER

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M. Frédéric DEMULE, suppléant Mme Valérie DEVAUX

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M. Franck BEAUVARLET, M. Laurent BEUVAIN, M. Arnaud BIHET, M. Pascal BOHIN, M. Jean-Michel BOUCHY, Mme Virginie CARON-DECROIX, Mme Margaux DELÉTRÉ, Mme Zohra DARRAS, M. Hubert de JENLIS, Mme Isabelle de WAZIERS, M. Bertrand DEMOUY, M. Frédéric DEMULE, M. Guillaume DUFLOT, Mme Esra ERCAN, Mme Dolorès ESTEBAN, M. Frédéric FAUVET, Mme France FONGUEUSE, Mme Josiane HÉROUART, M. Claude HERTAULT, Mme Christelle HIVER, M. Olivier JARDÉ, Mme Valérie KUMM, M. Jannick LEFEUVRE, Mme Brigitte LHOMME, Mme Françoise MAILLE-BARBARE, Mme Jocelyne MARTIN, M. Emmanuel NOIRET, M. Jean-Louis PIOT, Mme Guillemette QUIQUEMPOIS, Mme Françoise RAGUENEAU, M. Jean-Claude RENAUX, Mme Guislaine SIRE, M. Laurent SOMON, Mme Nathalie TEMMERMANN, M. Angelo TONOLLI, Mme Julie VAST

**EXCUSÉS** : Mme Catherine BENEDINI-POLLEUX, M. Christophe BOULOGNE, Mme Sabine CARTON, Mme Monique ÉVRARD, Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, M. Wilfried LARCHER, M. René LOGNON, M. Jean-Jacques STOTER

Le quorum étant atteint, M. le Président reprend la séance.

#### **24.2.3 VŒU – POUR LA CRÉATION D'UN CENTRE PÉRINATAL DE PROXIMITÉ À PÉRONNE – M. Olivier JARDÉ, rapporteur, vœu adopté**

M. le Président rappelle que l'objectif de ce vœu est de soutenir la création d'un centre périnatal à Péronne qui avait été annoncée par le directeur général de l'Agence régionale de Santé (ARS) Hauts-de-France afin de pallier la fermeture de la maternité.

M. Olivier JARDÉ présente le vœu intitulé « Pour la création d'un centre périnatal de proximité à Péronne » déposé par les groupes « Unis pour la Somme », « Somme droite, centre et indépendants », et par MM. Frédéric DEMULE et Wilfried LARCHER, qui figure en annexe au présent procès-verbal.

M. le Président donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis : M. LOGNON pour M. BEUVAIN, M. LARCHER pour Mme HÉROUART, M. BOULOGNE pour Mme KUMM, Mme HOLLEVILLE-MILHAT pour M. HAUSSOULIER, Mme DEVAUX pour M. de JENLIS, Mme CARTON pour M. BOUCHY, Mme BENEDINI-POLLEUX pour Mme DARRAS, M. STOTER pour M. FAUVET, M. SOMON pour Mme HIVER et Mme ÉVRARD pour M. NOIRET.

Il est procédé au vote électronique. Le vœu est adopté à l'unanimité.

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

#### **24.2.4 MOTION – POUR LA PRESCRIPTION DE L'IVG MÉDICAMENTEUSE DANS NOS CENTRES DE SANTÉ SEXUELLE – M. Frédéric FAUVET, rapporteur, motion adoptée**

M. FAUVET présente la motion intitulée « Pour la prescription de l'IVG médicamenteuse dans nos centres de santé sexuelle » déposée par le groupe « La Somme en commun », qui figure en annexe au présent procès-verbal.

Dans le contexte de constitutionnalisation de l'interruption volontaire de grossesse (IVG), M. JARDÉ se déclare favorable à l'adoption de cette motion. Il rappelle que le recours à cette prescription est d'ores et déjà possible auprès des centres hospitaliers de Doullens et Amiens, et suggère que ce dispositif soit étendu au centre hospitalier de Péronne, dans l'est de la Somme, où une Maison des adolescents (MDA) vient d'être ouverte. M. JARDÉ précise, néanmoins, que l'extension souhaitée nécessite la formation du personnel et l'obtention d'une habilitation de l'ARS ce qui implique un délai de mise en œuvre opérationnelle d'environ un an.

M. le Président précise que des démarches sont engagées afin de former le personnel, et de permettre l'accès à l'IVG médicamenteuse dans les centres de santé sexuelle les plus adaptés.

M. JARDÉ ajoute qu'en raison du risque hémorragique lié à ces prescriptions, il est préconisé d'adosser les centres prescripteurs à un hôpital.

Après avoir précisé que le département compte 18 centres de santé sexuelle, M. FAUVET suggère que l'extension sollicitée cible prioritairement ceux des zones rurales, tels que les centres de Péronne, d'Abbeville, de Poix-de-Picardie ou de Roye.

M. le Président constate l'accord des membres de l'Assemblée sur les centres hospitaliers de Péronne et Abbeville, identifiés pour procéder à une première extension de l'IVG médicamenteuse.

Il est procédé au vote électronique. La motion est adoptée à l'unanimité.

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

**24.2.5 VŒU – BASCULE DE L'ALLOCATION DE SOLIDARITÉ SPÉCIFIQUE VERS LE RSA : APPEL À UNE CONCERTATION RAPIDE AVEC LE GOUVERNEMENT – M. Stéphane HAUSSOULIER, Président, rapporteur, vœu adopté**

M. le Président présente le vœu intitulé « Bascule de l'Allocation de solidarité spécifique vers le RSA : appel à une concertation rapide avec le gouvernement » déposé par le groupe « Avenir solidaire et durable », qui figure en annexe au présent procès-verbal. Il précise que le vœu a fait l'objet d'une réécriture en commission.

Mme VAST regrette que la rédaction initiale du vœu tel que débattu en 2<sup>ème</sup> commission n'ait pas été conservée, dans la mesure où il n'y était pas mentionné un « appel à la concertation avec le gouvernement », mais il y était demandé à ce dernier de ne pas donner suite au projet de suppression de l'ASS. Tout en reconnaissant que l'objectif de la réécriture proposée est de permettre l'adoption consensuelle du texte, elle insiste sur la différence de sens qui en découle.

M. le Président affirme que la réécriture adoptée en 1<sup>ère</sup> commission est en accord avec les discussions menées en conférence des présidents et traduit également la position exprimée sur le sujet par Départements de France. Concluant son propos, M. le Président s'engage à aborder le sujet de l'ASS en marge de la prochaine rencontre avec Mme VAUTRIN, ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités, ainsi que Mme KHATTABI, ministre déléguée chargée des Personnes âgées et des Personnes handicapées, prévue dans le cadre de la conférence des financeurs et relative à l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et à la Prestation de compensation du handicap (PCH).

M. JARDÉ rappelle qu'en 2004, la suppression de l'ASS avait déjà été proposée.

M. le Président se tourne vers la directrice générale adjointe des solidarités et de l'insertion afin que les services précisent de quel pouvoir, réglementaire ou législatif, relève la suppression de l'ASS.

M. BEUVAIN annonce que son groupe ne votera pas en faveur de ce vœu car il considère d'une part, que le projet de suppression de l'ASS entraînerait pour les personnes concernées la non prise en compte de trimestres pour le calcul des droits à la retraite, d'autre part, que le transfert de charges sous-jacent à ce projet de suppression de l'ASS ne serait pas suivi de la compensation financière correspondante et constituerait donc une charge supplémentaire incombant aux Départements.

Tout en partageant les craintes exprimées par M. BEUVAIN, M. le Président considère, néanmoins, que le vœu, tel qu'il a été réécrit, permet de confirmer au gouvernement que la concertation est un préalable obligatoire à toute éventuelle suppression de l'ASS.

Mme QUIQUEMPOIS précise qu'elle ne votera pas en faveur du vœu dans sa version réécrite, qui, selon elle, n'exprime plus le refus catégorique du projet de suppression de l'ASS.

S'adressant aux élus rédacteurs du vœu examiné, M. de JENLIS demande si le texte est maintenu ou retiré.

Mme VAST précise que le vœu a fait l'objet d'une première réécriture lors de l'examen du texte par la 2<sup>ème</sup> commission, puis le texte ici examiné a été proposé par les membres de la 1<sup>ère</sup> commission au sein de laquelle le groupe « Avenir solidaire et durable » n'est pas représenté. Dès lors, Mme VAST considère qu'il ne s'agit plus d'une réécriture commune.

M. le Président rappelle les dispositions du règlement intérieur de l'Assemblée départementale.

M. TONOLLI déclare n'être pas totalement satisfait par la version réécrite mais confirme le maintien du vœu présenté par le groupe « Avenir solidaire et durable » dont les membres voteront en sa faveur.

Il est procédé au vote électronique. Le vœu est adopté.

VOTES : Pour : 41

Contre : 4

Abstention : 1

NPPV : 0

#### **24.3.6 MOTION – PRODUCTION D'ÉNERGIE : UNE POLITIQUE TERRITORIALE POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS DU SRADDET – M. Angelo TONOLLI, rapporteur, motion rejetée**

M. TONOLLI présente la motion intitulée « Production d'énergie : une politique territoriale pour atteindre les objectifs du SRADDET » déposée par le groupe « Avenir solidaire et durable » qui figure en annexe au présent procès-verbal.

M. BOHIN explique que le sujet sera évoqué lors des débats qui vont être ouverts avec les élus des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et des communes dans le cadre de la définition de la politique territoriale 2025-2028 et que si, dans ce cadre, un besoin est identifié au sein des collectivités, il sera pris en compte.

M. le Président confirme la réponse apportée par M. BOHIN.

Faisant un état des lieux de la situation en matière de production d'énergie renouvelable, M. RENAUX considère que la stratégie européenne vise à atteindre les objectifs de développement durable par l'implantation de mats éoliens. Selon lui, la question centrale se posant en termes de production d'énergie décarbonée, il constate que la France se classe parmi les trois premiers pays européens en la matière. M. RENAUX conclut son propos en refusant de participer au « mouvement artificiel et déconnecté des vrais objectifs écologiques de production d'énergie », et en affirmant la nécessité de contribuer à la décarbonation dans le cadre d'un « mix énergétique ».

M. TONOLLI revient sur la politique territoriale 2025-2028 et espère que les membres de l'Assemblée départementale pourront participer à sa définition.

M. le Président estime que la question abordée par la motion est prématurée et considère que les communes ont beaucoup d'autres sujets à prendre en charge.

M. SOMON indique que les communes ont jusqu'au 31 mars 2024 pour déterminer les zones d'accélération des énergies renouvelables ; or, toutes ne délibérant pas sur ce sujet, elles pourront se voir imposer la mise en œuvre de telle ou telle solution de production d'énergie renouvelable. Il précise également, qu'à ce jour, la Région Hauts-de-France n'a pas défini les lignes directrices qui ont vocation à être communiquées aux communes et aux intercommunalités, faute pour elle d'avoir obtenu de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) les données préalables nécessaires à la définition de la politique régionale de développement des énergies renouvelables. Pour ces raisons, il considère la motion examinée, prématurée.

M. RENAUX précise que les communes n'ont aucune obligation de délibérer sur les zones d'accélération des énergies renouvelables. Il souligne, par ailleurs, que ces zones ont vocation à offrir aux opérateurs une procédure d'autorisation allégée dans leur périmètre ce qui ne met pas fin, néanmoins, au régime juridique antérieur permettant auxdits opérateurs de cibler des territoires non inclus dans ces zones.

Compte tenu du retard pris en matière d'alternative énergétique, M. FAUVET estime le modèle d'intervention proposé par la motion, approprié.

M. SOMON se demande s'il appartient aux collectivités territoriales de s'impliquer dans les projets de production d'énergie qui, selon lui, profiteraient en définitive aux opérateurs. Par ailleurs, Il plaide en faveur de l'application d'un prix de l'électricité équitable sur tout le territoire national.

M. le Président partage le point de vue exprimé par M. SOMON.

Revenant sur le sens de la motion examinée, M. TONOLLI précise qu'il ne s'agit pas de financer de grandes infrastructures, mais d'aider des petites communes à investir dans des énergies renouvelables dans une optique vertueuse d'autoconsommation, afin qu'elles puissent ainsi réduire leur facture énergétique et être moins vulnérables lors d'une future déstabilisation internationale des marchés de l'énergie.

M. le Président considère qu'une commune peut avoir vocation à investir dans les énergies renouvelables s'il lui est possible de rentabiliser l'investissement, à l'instar de ce que font les particuliers en la matière.

Il est procédé au vote électronique. La motion est rejetée.

VOTES : Pour : 14

Contre : 29

Abstention : 3

NPPV : 0

#### **24.5.4 VŒU – MOBILISATION TOTALE POUR NOS ÉCOLES AVEC DES MOYENS ÉDUCATIFS RENFORCÉS DANS LA SOMME – Mme Virginie CARON-DECROIX, rapporteure, vœu adopté**

Mme CARON-DECROIX présente le vœu intitulé « Dans la Somme, mobilisation totale pour nos écoles » déposé par les groupes « Unis pour la Somme », « Somme droite centre et indépendants » et MM. Frédéric DEMULE et Wilfried LARCHER, qui figure en annexe au présent procès-verbal. Elle précise que le texte proposé a fait l'objet d'une réécriture commune afin d'intégrer le vœu n°24.5.5 et est désormais intitulé « Mobilisation totale pour nos écoles avec des moyens éducatifs renforcés dans la Somme ».

M. FAUVET se réjouit de l'expression collective forte sur le sujet, à la veille de décisions importantes, et considère qu'il est possible de limiter les suppressions de classe actuellement annoncées sur le territoire. Il déplore le retard du département sur tous les indicateurs éducatifs, et présente l'affaiblissement démographique constaté actuellement comme une opportunité historique permettant d'obtenir de meilleurs résultats grâce à un nombre moins important

d'élèves par classe. À l'appui de son propos, il mentionne l'expérimentation du décloisonnement des classes de CM1 et CM2 qui a été menée et s'est avérée positive.

Il est procédé au vote électronique. Le vœu est adopté à l'unanimité.

VOTES : Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 1

NPPV : 0

#### **24.5.5 VŒU – LA SOMME A BESOIN DE MOYENS ÉDUCATIFS RENFORCÉS – Vœu intégré au vœu précédent**

Le vœu intitulé « La Somme a besoin de moyens éducatifs renforcés » déposé par le groupe « La Somme en commun » a été intégré au vœu précédent.

#### **24.5.6 VŒU – LE « CHOC DES SAVOIRS » NE CORRESPOND PAS AUX RÉALITÉS DE TERRAIN DANS NOS COLLÈGES : LE GOUVERNEMENT DOIT REVOIR SA COPIE – Mme Esra ERCAN, rapporteure, vœu rejeté**

Mme ERCAN présente le vœu intitulé « Le « choc des savoirs » ne correspond pas aux réalités de terrain dans nos collèges : le gouvernement doit revoir sa copie » déposé par le groupe « Avenir solidaire et durable », qui figure en annexe au présent procès-verbal.

M. le Président regrette le point de vue dogmatique des élus de l'opposition sur le sujet examiné et invite les membres de l'Assemblée à envisager l'expérimentation de nouvelles solutions de soutien des élèves en difficulté, les groupes de niveau pouvant a priori en être une.

Citant un entretien au journal *Le Monde* de Mme Nicole BELLOUBET, ministre de l'Éducation nationale, Mme MAILLE-BARBARE souligne qu'il n'y est plus fait mention des « groupes de niveau » mais des « groupes de besoin », et que l'organisation de ces derniers serait laissée à l'appréciation de l'équipe pédagogique. Elle en déduit que le vœu est présenté prématurément.

Après avoir indiqué que la déclaration de la ministre de l'Éducation nationale a été contredite ce jour par le Premier ministre qui a confirmé la référence aux « groupes de niveau », Mme VAST considère que cette réforme aurait pour conséquence une augmentation des effectifs dans les classes générales en raison du manque d'enseignants ce qui, selon elle, ferait obstacle à l'accueil en leur sein des élèves de la section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA). Mme VAST considère que cette réforme mettrait donc en péril

l'inclusion au collège de ces élèves et réduirait par là même leur chance, d'accéder à un bac professionnel. Enfin elle redoute l'augmentation des faits de harcèlement entre les élèves de différents groupes de niveau.

Mme QUIQUEMPOIS se fait l'écho des inquiétudes exprimées par les équipes pédagogiques et des parents d'élèves sur le sujet des groupes de niveau lors des conseils d'administration où elle est présente, et se dit préoccupée quant à la liberté de choix accordée aux chefs d'établissement dans la mise en place de tels groupes. Sur ce point, Mme QUIQUEMPOIS considère que cette mesure pourrait être appliquée différemment selon les établissements publics ou privés et accentuer ainsi les écarts de résultat entre ces derniers.

M. FAUVET précise qu'il y a deux mois, le Conseil supérieur des programmes (CSP) a rendu public un document listant un certain nombre de recommandations sur lesquelles s'appuie le projet de réforme du « choc des savoirs » qui institue les groupes de niveau, le Conseil supérieur de l'Éducation (CSE) ayant, quant à lui, rendu un avis contre ce projet. Il donne lecture d'un extrait des propositions publiées par le CSP qui évoque notamment l'orientation en lycée professionnel des élèves de classe de 3<sup>ème</sup> n'ayant pas obtenu le brevet, orientation qualifiée de « voie de garage » (*Exclamations dans la salle*). Face à la désapprobation collective des membres de l'Assemblée, M. FAUVET reconnaît s'être mal exprimé mais ajoute que cette proposition concernera les élèves issus des catégories sociales les moins favorisées. Selon lui, ce « déterminisme social » est d'ores et déjà mis en évidence par les études menées et sera accentué par la mise en place des groupes de niveau ou de besoin. M. FAUVET invite donc les membres de l'Assemblée à exprimer leur opposition à cette réforme.

M. le Président affirme que la voie professionnelle et l'apprentissage ont démontré leur niveau d'excellence et leur capacité à mener les élèves vers l'obtention des diplômes, ce qui démontre qu'il s'agit d'un autre schéma de réussite scolaire. M. le Président cite les propos de M. Laurent ZAMECZKOWSKI, porte-parole de la Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP), selon lequel les groupes de niveau dans les collèges vont « dans le sens de ce que les enseignants ont demandé ».

M. DUFLOT affirme la nécessité de dépasser les opinions divergentes de chacun sur le sujet afin de mettre au cœur de la réforme le bien-être des élèves. Il insiste notamment sur l'orientation qui doit être choisie et non subie par l'élève afin d'être un gage de réussite scolaire que ce soit par la voie générale ou par la voie professionnelle. Il conclut son propos en précisant n'être pas favorable à la liberté de décision qui serait accordée aux chefs d'établissement dans la mise en place des groupes de niveau, liberté qui, selon lui, serait source d'iniquité entre les collèges.

Après avoir souligné la nécessité d'encourager les élèves à choisir leur orientation et de valoriser la voie professionnelle, M. TONOLLI exprime des inquiétudes face au projet de réforme dont il évoque les conséquences pratiques en témoignant de son expérience professionnelle. Il souligne le risque d'inégalité entre les établissements compte tenu des classes dont les effectifs varient selon les collèges. Il insiste sur l'importance des effectifs réduits dans l'obtention de bons résultats scolaires, indépendamment de toute notion de « groupe de niveau » ainsi que sur l'inclusion d'élèves en situation de handicap ou en décrochage scolaire. Par ailleurs, il craint qu'à travers le projet de réforme et la mise en place de « groupes de niveau » ne soit remise en cause le « collège unique ». Il préconise d'accorder plus de moyens dans les collèges afin de préserver ce dernier.

M. SOMON rappelle que le classement de la France dans le Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) se dégrade d'année en année et mentionne les résultats obtenus dans la Somme concernant les élèves de 6<sup>ème</sup>, qui s'avèrent être en progrès. Il relie ce constat à la mise en place du dédoublement des classes allant de la grande section de maternelle au CE1. En revanche, ces résultats démontrent que le niveau des élèves de 4<sup>ème</sup> à la seconde est, selon lui, « désastreux ». M. SOMON évoque certaines décisions gouvernementales pouvant expliquer les mauvais résultats obtenus et regrette notamment que le dédoublement des effectifs ne soit en vigueur qu'au sein des établissements en réseau d'éducation prioritaire (REP+), et que dans la Somme lesdits établissements ne soient, de surcroît, pas tous concernés.

Revenant sur le sujet de l'orientation professionnelle des élèves, M. SOMON regrette que les élèves la choisissent parfois par défaut, et suggère de trouver des solutions afin de valoriser la voie professionnelle qui forme à de nombreux métiers indispensables. S'agissant des groupes de niveau, M. SOMON ne partage pas les critiques négatives exprimées par les élus de l'opposition car, estime-t-il, ces groupes de niveau peuvent permettre aux élèves de pallier des difficultés dans certaines matières afin de réintégrer *in fine* le cursus commun. M. SOMON précise, par ailleurs, que le projet de réforme prévoit également le rétablissement du redoublement de l'élève, et exprime sa satisfaction face à une telle approche pédagogique. Abordant le sujet du manque de moyens alloués à l'école, M. SOMON reconnaît qu'il est nécessaire de renforcer les moyens humains à l'école primaire. Enfin, il invite le ministère de l'Éducation nationale à revoir la cohérence de certains programmes, et conclut son propos en affirmant que l'éducation doit être « la priorité des priorités » pour l'avenir du pays.

Souhaitant préciser les propos qu'il a précédemment tenus au sujet de la voie professionnelle, M. FAUVET souligne que c'est le Conseil supérieur des programmes qui indique que les élèves en situation d'échec en 3<sup>ème</sup> ne pourront être orientés qu'en filière professionnelle, ce qui, pour lui, n'est pas satisfaisant.

Mme QUIQUEMPOIS rappelle que de nombreux membres de l'Assemblée ne considèrent pas la voie professionnelle comme une « voie de garage ».

Il est procédé au vote électronique. Le vœu est rejeté.

VOTES : Pour : 14

Contre : 27

Abstention : 4

NPPV : 1

**24.6.4 VŒU – LE DÉPARTEMENT DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'AGIR VITE POUR UNE AGRICULTURE DURABLE ET UN REVENU DIGNE POUR NOS AGRICULTEURS, M. Emmanuel NOIRET, rapporteur, vœu adopté**

M. NOIRET présente le vœu intitulé « Pour nos agriculteurs, le Département demande au Gouvernement d'agir vite » déposé par les groupes « Unis pour la Somme », « Somme droite, centre et indépendants » et par MM. Frédéric DEMULE et Wilfried LARCHER, qui figure en annexe au présent procès-verbal. Ce vœu a fait l'objet d'une réécriture commune et est intitulé « Le Département demande au Gouvernement d'agir vite pour une agriculture durable et un revenu digne pour nos agriculteurs ».

Il est procédé au vote électronique. Le vœu est adopté à l'unanimité.

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

Mme MARTIN, Mme HIVER et M. BOHIN indiquent qu'ils souhaitent modifier leur vote exprimé dans le cadre du rapport n° 24.3.3 « Aménagement ». Cette demande est prise en compte et les modifications sont reportées dans les résultats de votes dudit rapport (voir supra).

**24.6.5 VŒU – POUR UNE AGRICULTURE DURABLE ET UN REVENU DIGNE POUR TOUS LES AGRICULTEURS – vœu réécrit**

Le vœu intitulé « Pour une agriculture durable et un revenu digne pour tous les agriculteurs » déposé par le groupe « La Somme en commun » a été intégré au vœu n° 24.6.4.

(La séance est levée à 16 heures 03)

.....  
LE PRÉSIDENT,



M. Stéphane HAUSSOULIER

LE SECRÉTAIRE,



M. Frédéric DEMULE

suppléant

Mme Valérie DEVAUX



## Réunion du Conseil départemental du 11 mars 2024

2<sup>ème</sup> commission

**Vœu déposé par les élus des groupes Unis pour la Somme, Somme droite centre et indépendants et par MM. Frédéric Demule et Wilfried Larcher**

### **Pour la création d'un centre périnatal de proximité à Péronne**

Le 3 avril 2023, l'Assemblée départementale a adopté à l'unanimité un vœu alertant sur la désertification médicale et la préservation des services de maternité dans notre département.

Nous demandions alors au Gouvernement et à l'Agence Régionale de Santé des Hauts de France l'attribution immédiate et la mutualisation de ressources humaines et financières pour garantir la pérennité des maternités ainsi que des centres hospitaliers de proximité. Nous étions particulièrement attentifs à la situation critique de la maternité de Péronne soulignée par le rapport de l'Académie Nationale de Médecine daté du 28 février 2023.

En effet, malgré des efforts concertés, la maternité de Péronne a été contrainte de suspendre temporairement les accouchements dès la fin de l'année 2022. En cause, le faible nombre d'actes enregistrés en 2022 (325) qui ne cesse de décliner.

Le 23 août 2023, la direction de la maternité a annoncé une suspension prolongée des actes d'accouchement jusqu'au 15 octobre 2023. La situation ne connaissant aucune amélioration notable, le Centre Hospitalier de Péronne a dû acter dans un communiqué en date du 9 janvier 2024, la cessation totale des accouchements au sein de l'établissement. Ils seront désormais réalisés au sein de la maternité du Centre Hospitalier de Saint-Quentin, voire à Amiens.

Au-delà des actes d'accouchement, nous sommes conscients de l'importance de la continuité des soins pour le bien-être et la sécurité des futures mères, des jeunes mamans et de leurs bébés. Dans cette optique, la mise en place d'un Centre Périnatal de Proximité (CPP) en lieu et place du service de maternité de Péronne permettrait d'offrir un soutien complet aux femmes tout au long de leur parcours, de la préconception à l'après accouchement, en leur fournissant tous les services nécessaires pendant cette étape importante de leur vie.

Un tel équipement a déjà fait ses preuves à Doullens, avec la « Maison de la Mère et de l'Enfant » qui joue un rôle essentiel en offrant des consultations pré et postnatales, des entretiens prénatals précoces, des services d'échographie ainsi que des programmes de préparation à la naissance et à la parentalité. La sortie de maternité est également prise en charge par une équipe médicale compétente composée de médecins et de sage-femmes.

En plus des Maisons départementales des solidarités et de l'insertion, un bus PMI (Protection maternelle et infantile) effectue des déplacements dans une vingtaine de communes pour offrir des consultations préventives gratuites aux enfants de 0 à 6 ans, ainsi que des consultations prénatales. Un Centre de Santé sexuelle vient compléter cette structure en proposant des consultations couvrant l'accès à la contraception (y compris en

urgence), le dépistage des infections sexuellement transmissibles, l'information sur la sexualité et même l'interruption volontaire de grossesse médicamenteuse.

**Mobilisés pour garantir l'accès aux soins et la préservation des services de proximité, les Conseillers départementaux de la Somme demandent à l'Etat et l'Agence Régionale de Santé de créer à Péronne un Centre Périnatal de Proximité sur le modèle de la Maison de la Mère et de l'Enfant de Doullens.**

Ce vœu est adressé à :

- **Mme Catherine Vautrin**, *Ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités,*
- **M. Hugo Gilardi**, *Président de l'Agence Régionale de Santé,*

Copie de ce vœu est adressée à :

- **Mmes MM. les Parlementaires de la Somme,**
- **M. Rollon Mouchel-Blaisot**, *Préfet de la Somme,*
- **M. Xavier Bertrand**, *Président de la Région Hauts-de-France,*



France FONGUEUSE



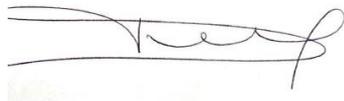
Pascal BOHIN



Brigitte LHOMME



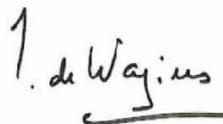
Guillaume DUFLOT



Valérie DEVAUX



Jannick LEFEUVRE



Isabelle de WAZIERS



Hubert de JENLIS



Margaux DELÉTRÉ



Stéphane HAUSSOULIER



Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT



Olivier JARDÉ



Virginie CARON-DECROIX



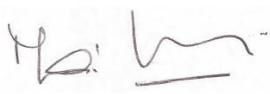
Claude HERTAULT



Jocelyne MARTIN



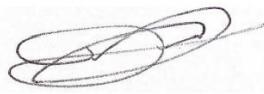
Franck BEAUVARLET



Françoise MAILLE-BARBARE



Guislaine SIRE



Arnaud BIHET



Bertrand DEMOUY



Françoise RAGUENEAU



Monique EVRARD



Emmanuel NOIRET



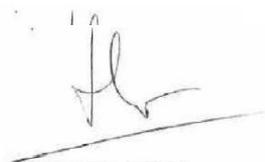
Frédéric DEMULE



Sabine CARTON



Christelle HIVER



Laurent SOMON



Jean-Michel BOUCHY



Wilfried Larcher

**SESSION DU 11 MARS 2024**

## **Pour la prescription de l'IVG médicamenteuse dans nos centres de santé sexuelle**

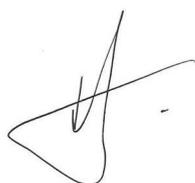
*Motion présentée par le groupe La Somme en commun*

*Le nombre d'interruptions volontaires de grossesse (IVG) par méthode médicamenteuse représente 78% de l'ensemble des IVG pratiquées en France en 2022 (Source : DREES septembre 2023). Dans certains cas, elle est pratiquée en centre de santé ou en centre de santé sexuelle (ex-centre de planification et d'éducation familiale).*

*Dans le cadre d'une démographie médicale en baisse et d'inégalités territoriales marquées, de nombreux départements (l'Essonne, les Alpes de Haute Provence, le Val de Loire, le Pas-de-Calais, ...) s'engagent et participent à l'accès à l'IVG médicamenteuse de proximité dans leurs centres de santé sexuelle.*

*Afin d'améliorer la prise en charge et l'accès à l'IVG médicamenteuse sur le département, le Conseil départemental de la Somme s'engage à offrir un accompagnement et une offre de soin aux samariennes souhaitant recourir à une IVG médicamenteuse.*

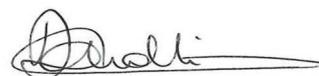
*Il paraît primordial que les médecins et les sages femmes intervenant dans les centres de santé sexuelle du département puissent prescrire l'IVG médicamenteuse.*



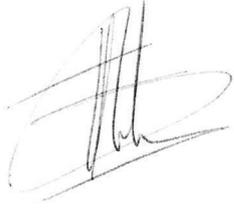
*Frédéric FAUVET*



*Esra ERCAN*



*Angelo TONOLLI*



*Jean-Jacques STOTER*



*Catherine BENEDINI*



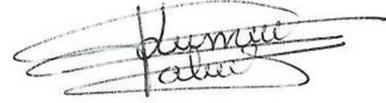
*Christophe BOULOGNE*



*Zohra DARRAS*



*Josiane HEROUART*



*Valérie KUMM*



*Jean-Louis PIOT*



*Nathalie TEMMERMAN*

## **La suppression de l'allocation de solidarité spécifique est un danger**

*Vœu présenté par le groupe Avenir solidaire et durable.*

Lors de son discours de politique générale, le 30 janvier 2024, le Premier Ministre Gabriel Attal a annoncé le projet de supprimer l'allocation de solidarité spécifique (ASS). Ce dispositif social consiste en une aide financière de 18,17 euros par jour, soit 545,10 euros par mois, pour les chômeurs en fin de droits. L'ASS est versée par France Travail et est renouvelable par périodes de six mois.

Les critères pour percevoir l'ASS sont les suivants :

- avoir travaillé au moins cinq ans sur les dix dernières années précédant la perte d'emploi
- avoir des revenus inférieurs à un plafond (1 271,90 euros par mois pour une personne seule et 1 998,70 par mois pour un couple)

La disparition de cette allocation pourrait plonger de nombreux demandeurs d'emploi dans la précarité. En effet, les personnes en fin de carrière qui ont statistiquement le plus de mal à retrouver un emploi percevront donc le RSA au lieu de l'ASS. Un changement qui les pénaliserait particulièrement puisque le calcul du RSA englobe davantage de ressources et, contrairement à l'ASS, le RSA ne permet pas de valider des trimestres de retraite. La suppression de l'ASS pourrait donc signifier une perte sèche de revenu et un horizon de la retraite qui s'éloigne toujours un peu plus pour des publics déjà en grande précarité.

Par ailleurs, la disparition de l'ASS pose la question du cumul entre le RSA et l'allocation aux adultes handicapés (AAH). S'il est possible de les percevoir conjointement en théorie, lorsque l'AAH est supérieure au RSA, le cumul est impossible. Or, le montant de l'AAH est souvent supérieur au RSA. Des personnes en situation de handicap perdraient donc un revenu à la faveur de cette réforme. A nouveau, il existe un risque de plonger une partie de la population dans la pauvreté.

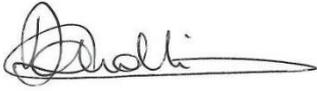
Enfin, en tant que collectivité territoriale cheffe de file de l'action sociale, le Conseil départemental de la Somme s'inquiète du transfert financier qui va s'opérer avec le basculement des allocataires de l'ASS vers le RSA. Les conséquences financières pour les Départements risquent d'être importantes. L'association Départements de France estime à près de 3,5 milliards d'euros le coût financier supplémentaire pour les Départements. A l'heure où l'inflation grignote les budgets des collectivités territoriales, le gouvernement doit entendre les alertes relayées lors des Assises des Départements 2023 en novembre dernier à Strasbourg.

**C'est pourquoi, le Conseil départemental de la Somme demande au gouvernement de ne pas supprimer l'allocation de solidarité spécifiques (ASS) afin d'éviter de paupériser une partie de la population et d'alourdir les finances des Départements.**

Ce vœu est adressé à :

- **Mme Catherine Vautrin**, Ministre du Travail de la Santé et des Solidarités

- **M. Gabriel Attal**, Premier Ministre



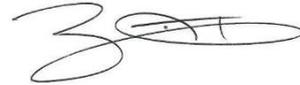
**Angelo Tonolli**



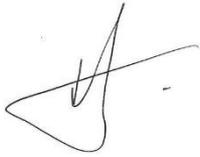
**Esran Ercan**



**Julie Vast**



**Laurent Beuvain**



**Frédéric Fauvet**



**Jean-Louis Piot**

**Production d'énergie : une politique territoriale pour atteindre les objectifs du SRADET**

*Motion présentée par le groupe Avenir solidaire et durable.*

A l'occasion de cette session, l'Assemblée départementale est appelée à se prononcer sur les modifications du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADET) de la Région Hauts-de-France. Les modifications présentées concernent le volet déchets et le volet climat, air, énergie.

Ces modifications prennent en compte les dernières évolutions législatives en matière de transition énergétique et fixent de nouveaux objectifs pour notre territoire. En effet, le texte introduit, par exemple, un nouvel objectif concernant la part d'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie. Elle devra atteindre 31% en 2031, dans le respect des objectifs nationaux.

Or, notre région est encore loin de ces standards, selon le SRADET. « Si les énergies renouvelables se sont développées (passant de 3% en 2010 à 12% en 2018 de la consommation régionale d'énergie finale), la région reste sous la moyenne nationale (20,7% en 2022 de la consommation d'énergie finale) ». Et cela malgré le triplement de la production d'énergie éolienne depuis 2010. Le SRADET privilégie néanmoins un axe fort pour augmenter la production d'énergie renouvelable : « L'effort sera porté sur le solaire avec un fort développement du photovoltaïque, y compris en diffus. »

En tant qu'acteur de l'aménagement du territoire dans la Somme, le Département a un rôle à jouer dans la réalisation des objectifs inscrits dans le SRADET. Plutôt que de laisser aux seules communes et intercommunalités la charge de ces transformations en profondeur de notre territoire, la politique territoriale du Département peut être un outil puissant d'accélération de la transition énergétique.

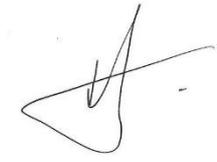
De plus, le Conseil départemental se trouve actuellement dans une phase de redéfinition des dispositifs de politique territoriale après la fin des enveloppes relatives à l'aide à la modernisation de l'éclairage et l'aide à l'installation de caméras de vidéoprotection.

C'est pourquoi, le Conseil départemental de la Somme s'engage, dans le cadre du budget primitif 2025, à :

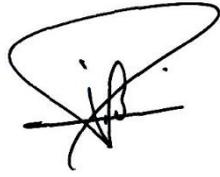
- **Mettre en place un nouveau dispositif de politique territoriale d'aide aux communes et intercommunalités dans leurs projets de production d'énergie renouvelable, en particulier concernant la pose des panneaux photovoltaïques**



**Angelo Tonolli**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop on the left side that curves upwards and then downwards, with a few smaller strokes on the right side.

**Esrhan Ercan**

A handwritten signature in black ink, featuring a large, rounded loop at the top that tapers down to a horizontal line, with several smaller, overlapping strokes below it.

**Julie Vast**

**Laurent Beuvain**

**Frédéric Fauvet**

**Jean-Louis Piot**



**Réunion du Conseil départemental du 11 mars 2024**  
5<sup>ème</sup> commission

**Vœu déposé par les élus des groupes Unis pour la Somme, Somme droite centre et indépendants  
et par MM. Frédéric Demule et Wilfried Larcher**

**Dans la Somme, mobilisation totale pour nos écoles**

Le 14 mars prochain, le Conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN) se réunira pour entériner la modification de la carte scolaire qui entraînerait la fermeture de 28 classes du premier degré, touchant 700 écoliers à la rentrée 2024-2025, et 24 divisions du second degré dans notre département, impactant notamment un collège sur deux.

En effet, selon les données de l'Académie d'Amiens, ce sont 250 élèves en moins qui seront inscrits dans les collèges et lycées Samariens à la prochaine rentrée. Depuis 2016, nos établissements ont ainsi perdu plus de 1 850 élèves.

Bien que l'Académie affirme que les fermetures de classes n'entraîneront pas de baisse des moyens ou des effectifs, elles nourrissent des craintes légitimes chez les parents d'élèves et le corps enseignant. Si l'annonce de l'annulation de la fermeture de six classes est positive, nous restons toutefois vigilants.

Notre action est résolument tournée vers l'importance d'offrir à chaque élève samarien les meilleures chances de réussite. C'est tout le sens du travail mené en faveur de l'amélioration des conditions d'étude et du bien-être de nos 27 000 collégiens, quelle que soit leur situation. Fruit d'un travail approfondi et d'une large concertation, l'adoption de la nouvelle sectorisation pour la rentrée 2023 a permis de corriger les déséquilibres démographiques entre collèges sous-occupés et collèges sur-occupés, à faire face à la baisse des effectifs et de tenir l'engagement de ne fermer aucun collège sur notre mandat.

Partout dans le département, l'ambitieux programme d'investissement de 100 millions d'euros démontre notre engagement en la matière, avec les travaux prévus au collège Rosa Park d'Amiens et au collège Charles Bignon de Oisemont, ou encore la création récente de 5 nouvelles unités d'enseignement externalisées (UEE) qui offrent des conditions d'apprentissage adaptées aux enfants en situation de handicap.

Dans la Somme, nous faisons d'une faiblesse démographique une force pour davantage d'inclusion et changer les regards sur le handicap. Lors de sa venue au collège Eugène Lefebvre de Corbie le 14 décembre dernier, le gouvernement avait ainsi salué notre action en faveur de l'inclusion en milieu ordinaire de ces publics.

À tout cela s'ajoutent nos dispositifs en faveur de l'épanouissement de nos collégiens tels que le chéquier collégien, le budget participatif ou encore le développement des circuits courts.

Dans ce contexte, nous regrettons que des décisions nationales fassent peser le risque d'une dégradation de l'offre d'enseignement dans notre département. L'accès pour tous les Samariens à une éducation de qualité est notre priorité et nous n'acceptons pas que l'avenir de nos enfants soit considéré ici comme une variable d'ajustement.

**C'est pourquoi les Conseillers départementaux de la Somme demandent aux services de l'Etat, au premier rang desquels les services départementaux de l'Éducation nationale, de réévaluer l'ensemble des décisions prévues pour la rentrée scolaire 2024-2025, en ville comme dans les zones rurales. Nous en appelons à une meilleure concertation, afin de construire ensemble un environnement scolaire dans lequel chaque jeune Samarien puisse s'épanouir et réussir.**

Ce vœu est adressé à :

- **Mme Nicole Belloubet**, Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse,
- **M. Pierre Moya**, Recteur de l'Académie d'Amiens.

Copie de ce vœu est adressée à :

- **Mmes MM. les Parlementaires de la Somme**,
- **M. Rollon Mouchel-Blaisot**, Préfet de la Somme,
- **Mme Bénédicte Thiébaud**, Présidente de l'Association des Maires de la Somme.



France FONGUEUSE



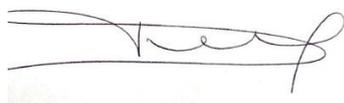
Pascal BOHIN



Brigitte LHOMME



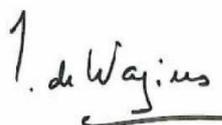
Guillaume DUFLOT



Valérie DEVAUX



Jannick LEFEUVRE



Isabelle de WAZIERS



Hubert de JENLIS



Margaux DELÉTRÉ



Stéphane HAUSSOULIER



Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT



Olivier JARDÉ

Virginie CARON-DECROIX

Claude HERTAULT

Jocelyne MARTIN

Franck BEAUVARLET

Françoise MAILLE-BARBARE

Guislaine SIRE

Arnaud BIHET

Bertrand DEMOUY

Françoise RAGUENEAU

Monique EVRARD

Emmanuel NOIRET

Frédéric DEMULE

Sabine CARTON

Christelle HIVER

Laurent SOMON

Jean-Michel BOUCHY

Wilfried Larcher

**Le « choc des savoirs » ne correspond pas aux réalités de terrain dans nos collèges : le gouvernement doit revoir sa copie**

*Vœu présenté par le groupe Avenir solidaire et durable.*

En tant qu'élus départementaux, nous siégeons dans les conseils d'administration des collèges. Or, nous avons constaté lors des conseils d'administration ces dernières semaines que les représentants des parents d'élèves ainsi que les représentants des enseignants et du personnel des établissements ont exprimé un rejet massif des consignes du ministère de l'Éducation Nationale concernant la mise en place dudit « choc des savoirs ».

Parmi les reproches faites à cette nouvelle organisation, il a été souligné la perte de repères pour les enfants. En effet, les changements de groupe en cours d'année et la fin d'un suivi approfondi par le professeur principal risquent de chambouler le cadre des élèves.

La constitution de groupes de niveau, comme elle est actuellement présentée, inquiète également les acteurs de terrain. En segmentant ainsi les classes par niveau, il y a la crainte d'abandonner la promesse d'inclusion du collège unique. Alors qu'ils devront passer le même brevet, les élèves auront préalablement connu des scolarités à plusieurs vitesses. Si les milieux sociaux des enfants et la situation géographique des collèges créent des différences dans les scolarités, le propre de l'école publique est de tout faire pour gommer ces inégalités, pas de les amplifier à travers des groupes de niveau.

Cette répartition peut, par ailleurs, être stigmatisante. Les phénomènes de harcèlement, contre lesquels le gouvernement dit vouloir lutter, n'en seront que renforcés en triant sur le volet les élèves en fonction de leur niveau et/ou de leur supposé plafond scolaire.

En créant ces groupes de niveau, il n'est pas non plus question de former des classes à plus petit effectif. Au contraire, au collège Millevoye d'Abbeville, ces groupes seraient trop importants pour permettre l'accueil des élèves en segpa inclusion.

Avec cette nouvelle organisation, nous déplorons la disparition de certaines initiatives spécifiques à nos collèges comme la classe à horaires aménagés musique (CHAM) qui distinguait le collège Millevoye d'Abbeville. Sous prétexte d'un retour aux savoirs fondamentaux, il y a un risque de purger les enseignements artistiques du collège, véritable ouverture sur la culture pour de nombreux jeunes.

Au-delà des conséquences directes et indirectes de ces consignes, pour les représentants des parents d'élèves, les représentants du personnel et les directions des établissements que nous côtoyons, la méthode du ministère est également en cause. Ils vivent mal cette décision sans concertation préalable imposant un changement radical d'organisation dans nos collèges en l'absence de texte officiel et de dialogue constant avec les acteurs de terrain.

Le « choc des savoirs », décidé unilatéralement par le gouvernement, et la nouvelle répartition à la baisse de la dotation horaire globale dans beaucoup de nos établissements déstructurent

complètement l'architecture pédagogique. Ils mettent en péril un fragile équilibre trouvé par les équipes éducatives. En clair, ils entendent de la part du ministère : « faites plus, avec moins ».

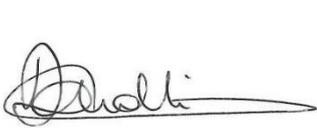
**C'est pourquoi, le Conseil départemental de la Somme demande au gouvernement de revenir sur le « choc des savoirs » en prenant en considération les retours des acteurs de terrain.**

Ce vœu est adressé à :

- **Mme Nicole Belloubet**, Ministre de l'Éducation Nationale
- **M. Gabriel Attal**, Premier Ministre

Une copie de ce vœu est adressée à :

- **M. Pierre Moya**, Recteur de l'académie d'Amiens



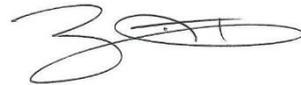
**Angelo Tonolli**



**Esran Ercan**



**Julie Vast**



**Laurent Beuvain**



**Frédéric Fauvet**

## Réunion du Conseil départemental du 11 mars 2024

6<sup>ème</sup> commission

**Vœu déposé par les élus des groupes Unis pour la Somme, Somme droite centre et indépendants et par MM. Frédéric Demule et Wilfried Larcher**

### **Pour nos agriculteurs, le Département demande au Gouvernement d'agir vite**

Le Conseil départemental de la Somme exprime son soutien indéfectible aux agriculteurs samariens qui traversent des périodes de difficultés sans précédent.

La colère perceptible dans nos campagnes reflète la frustration légitime des agriculteurs, épuisés par les crises multiples, les conséquences du changement climatique et le manque de reconnaissance. Nous sommes conscients que la rémunération insuffisante et les normes excessives contribuent à cette détresse. Les agriculteurs méritent un soutien solide, loin des injonctions contradictoires et des exigences parfois irréalistes. Ils aspirent à une reconnaissance de leur travail et nous alertent sur le risque d'effacement d'un métier si vital pour notre société.

Dans la Somme, où l'agriculture représente près de 75% du territoire et où plus de 5000 agriculteurs œuvrent quotidiennement, nous mesurons l'importance de ce patrimoine commun, ancré dans notre identité Samarienne, des Bas-Champs aux plaines du Santerre.

La participation du Département de la Somme à la 60<sup>ème</sup> édition du Salon international de l'Agriculture, une première pour notre collectivité, fut une opportunité précieuse de valoriser le savoir-faire de nos éleveurs, producteurs locaux et acteurs de l'industrie agro-alimentaire : une fierté que nous partageons et qui nous oblige.

Depuis le début de notre mandat, nous avons instauré des programmes de soutien pour aider les agriculteurs à surmonter les aléas de leur profession. Nous leur débloquons des aides variées, des conseils techniques et les encourageons à diversifier leur production. C'est tout le sens de la convention établie entre le Département et la Région Hauts-de-France, qui accordent des aides financières aux exploitations agricoles en complément des dispositifs régionaux.

Avant même l'adoption de la Loi EGALIM, le Conseil départemental et la Chambre d'agriculture de la Somme ont formé un partenariat fructueux dans le but de promouvoir l'approvisionnement en produits locaux en circuits courts, afin d'offrir une restauration de qualité.

Sous l'égide de "Somme Produits Locaux", la part des approvisionnements locaux dans les collèges publics de la Somme a triplé en moins de 2 ans, propulsant ainsi notre territoire au rang de leader sur la plateforme régionale "Approlocal". Une nouvelle ambition est affirmée : atteindre 50% d'achats en circuits courts dans chaque collège. Nous incitons également toutes les collectivités et partenaires du Département à favoriser, dans la mesure du possible, l'utilisation de produits locaux dans leurs services de restauration collective.

Conscients que les agriculteurs sont des acteurs majeurs de l'écologie en France, nous les aidons dans leurs efforts pour une agriculture durable. Nous les accompagnons dans des projets de transition écologique tels que la micro-méthanisation et les énergies

renouvelables, tout en promouvant l'adoption de pratiques respectueuses de l'environnement.

**Face à la gravité et à l'urgence de la situation, les Conseillers départementaux de la Somme demandent à l'État de mettre rapidement en place les mesures annoncées, conformément aux échanges avec les syndicats professionnels agricoles.**

**Du petit producteur au grand exploitant, le Conseil départemental de la Somme reste pleinement engagé auprès des agriculteurs dans cette période difficile et réaffirme son souhait de travailler efficacement pour garantir le soutien nécessaire à l'ensemble de nos filières agricoles.**

Ce vœu est adressé à :

- **M. Gabriel Attal**, Premier ministre,
- **M. Marc Fesneau**, Ministre de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire,

Copie de ce vœu est adressée à :

- **Mmes MM. les Parlementaires de la Somme**,
- **M. Rollon Mouchel-Blaisot**, Préfet de la Somme,
- **M. Xavier Bertrand**, Président de la Région Hauts-de-France,
- **M. Laurent Degenne**, Président de la Chambre d'Agriculture des Hauts-de-France
- **Mme. Françoise Crété**, Présidente de la Chambre d'Agriculture de la Somme
- **M. Denis Bully**, Président de la FDSEA de la Somme,
- **M. Benjamin Bizet**, Président des Jeunes Agriculteurs de la Somme,
- **M. Jean-Luc Allain**, Président de la Coordination rurale de la Somme,
- **M. Vincent Chombart**, porte-parole départemental de la Confédération paysanne.



France FONGUEUSE



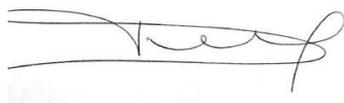
Pascal BOHIN



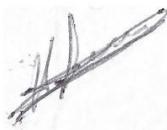
Brigitte LHOMME



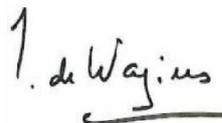
Guillaume DUFLOT



Valérie DEVAUX



Jannick LEFEUVRE



Isabelle de WAZIERS



Hubert de JENLIS



Margaux DELÉTRÉ



Stéphane HAUSSOULIER



Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT



Olivier JARDÉ



Virginie CARON-DECROIX



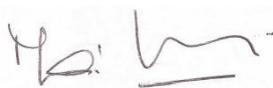
Claude HERTAULT



Jocelyne MARTIN



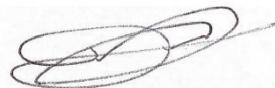
Franck BEAUVARLET



Françoise MAILLE-BARBARE



Guislaine SIRE



Arnaud BIHET



Bertrand DEMOUY



Françoise RAGUENEAU



Monique EVRARD



Emmanuel NOIRET



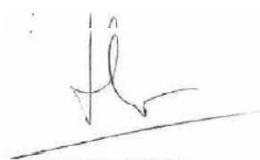
Frédéric DEMULE



Sabine CARTON



Christelle HIVER



Laurent SOMON



Jean-Michel BOUCHY



Wilfried Larcher